

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE – RENNES MÉTROPOLE – BRUZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRUZ DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°2 DU PLU

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.1014 du 18 août 2017, une enquête publique est prescrite sur la déclaration de projet pour la création d'une unité de restauration et de bureaux sur le parc d'activités des portes de Ker Lann.

Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, contrôleur principal des TPE en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité sera mis à la disposition du public à la Mairie de Bruz avec le registre d'enquête :

du lundi 2 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Il sera également consultable pendant cette période sur les sites internet de Rennes Métropole (<http://metropole.rennes.fr/>) et sur un poste informatique à l'Hôtel de Rennes Métropole, (aux jours et heures habituels d'ouverture au public de l'accueil Droits des Sols), 4 avenue Henri Fréville à Rennes.

Les observations du public sur le projet pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête,
- adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – enquête publique "Mise en compatibilité n°2 du PLU de Bruz – à l'adresse suivante : Mairie-place du Docteur Joly, 35170 Bruz.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bruz pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 2 octobre 2017 de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 21 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 6 novembre 2017 de 14h30 à 17h30.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées auprès de la mairie de Bruz (Tél : 02 99 25.86.86).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Bruz pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bruz pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Bruz.